
Renvoi au comité des secours de la pétition du citoyen Ruffier demandant une indemnité, en annexe de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours de la pétition du citoyen Ruffier demandant une indemnité, en annexe de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 508;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38792_t1_0508_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAÎSENT SE RAP-
PORTER A LA SEANCE DU 25 FRIMAIRE
AN II (Dimanche 15 décembre 1793.)**

I.

FABRE D'ÉGLANTINE FAIT ADOPTER LA RÉDAC-
TION D'UNE PROPOSITION ADDITIONNELLE A
CELLE DÉJÀ DÉCRÉTÉE SUR L'ÉDUCATION
PUBLIQUE (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Fabre-d'Églantine fait adopter la rédaction
d'une proposition additionnelle à celle déjà dé-
crétée sur l'éducation publique. Elle est ainsi
conçue :

Il est défendu à tous instituteurs de tenir,
sous quelque prétexte que ce puisse être, leurs
élèves en pension, en tout ou partie, sous peine
de destitution. »

II.

I.

DON PATRIOTIQUE DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE
DE SALINS (JURA) (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les membres composant la Société républi-
caine de Salins, département du Jura, ont offert,
pour les besoins de la patrie, un saint Yves
d'argent pesant 7 livres.

Mention honorable.

2.

DON PATRIOTIQUE DE PLUSIEURS CITOYENS
DE LA COMMUNE DE SENS (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Les citoyens de la commune de Sens, ci-après
nommés, offrent, pour les frais de la guerre :

(1) La proposition de Fabre d'Églantine n'est pas
mentionnée au procès-verbal de la séance du 25 fri-
maire an II; mais il y est fait allusion dans le compte
rendu de cette séance publié par le *Journal de Per-
let*.

(2) *Journal de Perlet* (n° 450 du 26 frimaire an II
[lundi 16 décembre 1793], p. 124).

(3) Le don patriotique de la Société républicaine
de Salins n'est pas mentionné au procès-verbal de
la séance du 25 frimaire, mais il y est fait allusion
dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* du 25 frimaire an II
(dimanche 15 décembre 1793).

(5) Le don patriotique de la commune de Sens
n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance
du 25 frimaire; mais il y est fait allusion dans le
Bulletin de la Convention de cette séance, dans les
Annales patriotiques et littéraires (n° 349 du 26 fri-
maire an II [lundi 16 décembre 1793], p. 1577, col. 2),
et dans le *Mercur universel* [26 frimaire an II (lundi
16 décembre 1793), p. 410, col. 1].

(6) *Bulletin de la Convention* du 25 frimaire an II
(dimanche 15 décembre 1793).

1° La citoyenne Pelletier, 200 livres en assi-
gnats;

2° Le citoyen Marsangis, 150 livres en assi-
gnats;

3° Le citoyen Fauvelet, 24 livres en or;

4° Le citoyen Lebreton, prêtre, 24 livres en
or;

5° Le citoyen Acquot, 6 livres en argent;

6° Le citoyen Saudrier, 5 livres en assignats;

7° Le citoyen Adenis, 6 livres en argent;

8° Le citoyen Vinot, 5 livres en assignats.

Total, 420 livres.

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.

3.

PÉTITION DU CITOYEN LOUIS-NAVIER RUFFIER,
ARMURIER DE LA GARDE NATIONALE D'AVI-
GNON (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Louis-Xavier Ruffier, armurier de
la garde nationale d'Avignon, a présenté à la
Convention une adresse dans laquelle, après
avoir exposé qu'ayant reçu deux balles à la
cuisse à la bataille de Surian, ayant eu le poi-
gnet emporté par un biseau et le corps tout
couvert de mitraille sous les murs de Carpen-
tras, il demande une indemnité pour les pertes
d'armes qu'il a faites et une place dans les ate-
liers de fabrication d'armes de la République.

Renvoyé au comité des secours.

ANNEXE N° 1

A la séance de la Convention Nationale du
25 frimaire an II (dimanche, 15 décembre
1793).

Compte-rendu, par divers journaux, de
la discussion à laquelle donnèrent lieu :
1° la motion de Romme relative à la
profession de foi politique des députés
suppléants de la Convention ; 2° la
motion de Merlin (de Thionville) relative
au mode d'appel des députés sup-
pléants au remplacement des députés
décédés ou déchu (3).

I.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (4).

Romme obtient la parole pour une motion
d'ordre.

Depuis que le peuple prend une part aussi

(1) La pétition du citoyen Ruffier n'est pas men-
tionnée au procès-verbal de la séance du 25 frimaire;
mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Con-
vention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 25 frimaire an II
(dimanche 15 décembre 1793).

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 482 le compte-
rendu du *Moniteur*.

(4) *Journal de la Montagne* (n° 33 du 26 frimaire
an II [lundi 16 décembre 1793], p. 261, col. 2).